L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 6 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Un jeune homme ne craignant pas le travail demande un emploi quelconque. Il parle quatre langues et est prêt à faire quoi que ce soit. Recommandations et sécurité satisfaisantes seront données. Adresser par lettres "Boto" à l'Abeille. 30juin—10f

A VENDRE.

A VENDRE—Une buvette (bar room) de 1re classe, coin Poydras et Baronne. 4juil—1sem

A VENDRE—Un îlet de terre amélioré sur la rue Broad No 387, en splendides conditions, borné par les rues O'Reilly, Aubry et Rousselin. Pour plus amples informations, s'adresser à J. V. Gourdain, encanteur, 79 rue Bienville. 30juin—7f

Le meilleur Gazoline au dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres. 29juin—

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrière en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, portes d'écraveaux, volets, tentes à mécanique. 17juin—1m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer" 265 rue St Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10juin—3 1 en 30 j

BOYS' BICYCLES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE QUE CECI que le 28me jour de juin 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants: **Mme Régina Arnstein** [illegible] No 21 322, Division [illegible] Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour [illegible] [illegible]

Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 5 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
[illegible]
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6juil—30 en 30 j

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Vve M. Bourdette contre Emile Barbier.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10 711—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles F. [illegible], juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [illegible] je vendrai à l'encan, au Marais [illegible] MARDI 17 juillet 1888, à 11 heures A. M. [illegible] les objets ci-dessous décrits, à savoir:

Un lot de meubles de ménage d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. [illegible] FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 juil—6 13 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Dennis Spellman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No [illegible] Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont à faire valoir [illegible] compte final présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juil—6 13 17

Succession de Thomas P. Guy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible] Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
4juil—4 8 13

Succession de Mme Thérèse Derenbecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible] Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
4juil—4 8 13

Succession de Mme Mary Bubler, femme de Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 112—Division B—Attendu que Edmond [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Bubler, femme de Charles Gaulon, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
4juillet—4 8 13

Succession de Mme Charles E. Dubreuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 631—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Forrester Dubonde, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
3 juil—3 8 12

Succession de André Debat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24 119 Division B—Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu André Debat décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28 3 10 juil

Succession de John Maurice Laperrelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 120 Division C—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Maurice Laperrelle, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28 3 10

Succession de Thomas Osborn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 003—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte final présenté par [illegible], administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juin—27 30 juil

Succession de Mme M. B. Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23 882, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul Surgi, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juin—27 30—6 juil

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en donnant l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tirera un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries! Groceries! Groceries!

S. N. Weil & Co. vs. Mlle Anne Keaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 24,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, LUNDI, 16 juillet 1888, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres: Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6juillet—6,13,14,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY, avec les chantiers de bois, animaux de trait, actions, termes non expirés de baux de valeur.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 18 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, plans, objets fabriqués, bois brut et travaillé, quincaillerie, peintures, huiles, verrerie, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses sur l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville; aussi, les animaux de trait (un cheval et un mulet), wagon, charrette, buggy et harnais sur les lieux; en un mot, tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de **Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.**

Et ce qui se trouve sur les lieux et dans l'entrepôt No 87 rue Franklin, et sur le Vieux Bassin, aussi bien que sur le trottoir, et le terrain neutre dans le voisinage.

Le stock manufacturé comprend un lot considérable de châssis, portes, persiennes, noyaux d'escalier, manteaux de cheminée, balustrades, ornements en bois.

Les meubles de bureau se composent d'un coffre-fort en fer, de bureaux et pupitres pour écrire, des chaises, etc.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

2° Une action du fonds capital du Mechanics, Lumbermen's and Dealers Exchange.

3° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire le 14 avril 1882 de tout l'îlet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés; le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois en billets qui seront fournis annuellement. L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., du bail original en ce qui concerne les grosses réparations, entourage, nettoyage des lieux d'aisances, etc. Tous les détails peuvent être inspectés sur une copie du bail déposé dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de V. Demoruelle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884 de la portion de terre dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de cent dollars ($100) par an payable vingt-cinq dollars à l'expiration de chaque trimestre; le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rochereau à C. I. Dugazon à Alexandre Smith & Co. sous signature privée, en date du 26 juillet 1887 du local No 87 rue Franklin, pour trois ans à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., qui concernent les baux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juil—3 7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. P. Poupart vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 138—En vertu d'un ordre de vente daté du 29 juin 1888 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—juil 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Machine, Trucks, Skids, Tarpaulins, Meubles de bureau.

Theo. F. Lowe et Robt. K. Wills vs. Thos. C. Herndon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 628—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés le MARDI 17 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A son local connu comme le Planters Press rue Tchoupitoulas, entre les rues Richard et Market: Une machine, 385 skids, 10 trucks, 25 tarpaulins, 3 marteaux, une plus grande quantité de [illegible], 1 bureau, 1 chaise [illegible] stoves, meubles de bureau divers, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 10 14 17

AVIS AUX CREANCIERS.

L'Etat ex rel. A. Brittin et als. Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 004—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, [illegible] pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison, receveur de la Metropolitan Police Tax Fund ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
3juil—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas. F. Roeling vs. ses créanciers—No 21,183—Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling auparavant ordonnée à être tenue devant F. B. Earhart, notaire, le 30me jour de juin 1888, qui soit maintenant ordonnée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Roeling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Marr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3juil—3f au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24 226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
A. Lassere, Député Greffier.
30mai—3f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph K. Gourdain vs. ses créanciers—No 24,454—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Klebert Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 26 juin 1888.
[Signé]: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3f au 30 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,217—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888 à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts; que A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William E. Karr, notaire, à son bureau, No 26 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires sont arrêtées et suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3f au 23 juil

ANNONCES JUDIICAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et, conformément au dit plan, est subdivisé en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott, et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan est subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraire d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12,19,26—3,10,14juil.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod ou Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans vs. D. L. Dépaseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 951—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre [illegible] portant le numéro municipal [illegible], borné par les rues Girod ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne et cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles [illegible], formant le coin sud-est des rues Espagne et Girod.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antonine.

—Dans l'affaire de—

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connolly, veuve de James Hughes

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 juillet 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Amelia et Antonine, désigné par le No 10 sur un plan dressé par [illegible] voyer, en date du 17 août 1880 et annexé à un acte passé pardevant [illegible], notaire, le 11 décembre 1880; et le dit lot mesure trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par acte de Henry Meyer d'après un acte passé pardevant Jos. Bondenaux, notaire, le [illegible] avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1. Comptant pour payer la réclamation du plaignant, qui est de deux mille quatre cent seize et 66 2/3 piastres avec 8 % d'intérêt du 28 avril 1887 jusqu'à paiement, 5 % en outre sur le montant en sus pour frais d'avocat, les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2. L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère, le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize 66 2/3 piastres chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement un et deux ans après leur date, et faits par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété conformément avec la réclamation du plaignant d'après un acte passé devant John Bondenaux, notaire, le 28 avril 1887. L'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte passé [illegible] aux frais d'avocat et assurance, etc.

3. Et la balance du prix d'adjudication est comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Roulix ou Roulet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 139—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Mire, Bienville et Tonti, désigné par le numéro douze, de l'îlet No seize sur un plan de D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de F. C. Cuvellier, ancien notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 28—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Labarre et Columbus, désigné par le No 6 de l'îlet No 16, d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1841, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3; le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 28—3 10 17 21 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel Jr. & Co. et als. vs. leurs créanciers.—No 24,124—Division C—Ordre de Cour—Que la pétition amendée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et de Ph. Hoelzel Jr. et de Claude M. Pasquier, insolvables dans cette affaire, et de Philip Hoelzel Jr., syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter des créanciers absents, et pour le renvoi d'une assemblée des créanciers, soit enregistrée.

Que l'ordre dans cette affaire, rendu le 18 mai 1888, soit révoqué quant à la fixation de l'assemblée des créanciers seulement le 4 juin 1888; et que cette assemblée soit tenue le JEUDI, 5me jour de juillet 1888. Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents; et que le dit ordre du 18 mai 1888 soit tous les autres rapports demeure le même et tel qu'il est amendé pour qu'il soit ainsi conçu: Que la cession de biens des pétitionnaires la maison commerciale de Ph. Hoelzel Jr & Co. et Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier, individuellement et comme membres de la dite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée pardevant Théodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, le LUNDI, 5me jour de juillet 1888, à onze heures du matin, dans le but de traiter les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes les questions qui pourront être soumises; et en attendant, toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre la propriété des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1888.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Une copie fidèle:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 juin—3f en 2 juil.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Lacoste vs. Henry Alcard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-huit pieds onze pouces et demi de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23,540—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt-sept et Vingt-huit de l'îlet No Vingt quatre sur un plan dressé par W. Forsbey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladreyère, ex-notaire en cette ville comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs. F. J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,013—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI 21 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un seizième indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations connu comme No 147 rue Canal, étant le troisième magasin du coin Bourbon, mesurant plus ou moins 22 pieds 4 pouces de face à la rue Canal sur 85 pieds 4 pouces de profondeur dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Dauphine et Douane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme l'intérêt de Frederick J. Knapp, défendeur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 177—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Remparts, Desiré et [illegible], désigné par le No 4 de l'îlet No [illegible] d'après un plan dressé par De Armas, voyer, daté le 22 mars 1881, annexé à un acte passé le 26 avril 1881 pardevant Chas. T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St Claude, sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme F. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs directeur Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 808—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre situés dans le Faubourg Marigny, près de cette ville, désignés par les numéros suivants [illegible] sur un plan de [illegible] [illegible] dressé par De Armas, voyer [illegible] [illegible] Les dits lots mesurent chacun en pied américain [illegible] [illegible]

Trois certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 175 et borné par les rues Elmire, Dauphine ou Grands Hommes, Congrès et Royale ou Casacalvo désignés par les numéros quarante, quarante et un et quarante-deux. Le dit lot numéro quarante et un a une étendue de [illegible] pieds de face, formant le coin des rues Elmire et Dauphine.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun en pied américain soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre tous les droits, voies et privilèges.

Une demie avec les dites actions ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: onze cent soixante seize dollars montant sur le prêt capital avec un pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1867; et une autre somme de mille cinquante dollars le montant de la contribution des dites actions du capital avec huit pour cent d'intérêt sur soixante quarante dollars à partir du 1er décembre 1873 et avec huit pour cent d'intérêt sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1876 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1877, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1886 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera le reste de la dette du capital hypothécaire non échu, mais sujette à être appelée en vertu de la Charte et des règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane jusqu'à concurrence de la somme de cinq mille quatre cent soixante dollars, et il assumera toutes les obligations des actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa Charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs F. J. Knapp, No 18113, writ contre Mme Rose E. Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp et Frank C. Haber, sécurité in solido.

Dr C. H. Tebault vs Rosa Knapp No 21,021, writ contre Mme Rosa Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lots 4, 5 et 6 et 14, 15 et 16 et l'arrière portion des lots 10 et 20 étant en arrière et entre les premiers six lots, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Clinton et Hillery dans le 7me district de cette ville. Les lots 4, 5 et 6 mesurent chacun trente (30) pieds six (6) pouces de face à l'avenue St Charles, par cent vingt-deux (122) pieds de profondeur et les lots 14, 15 et 16 mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue Hampson sur cent vingt-deux pieds de profondeur et l'arrière portion des lots 10 et 20 sont bornés par les lignes de projection des lots 4 et 16 sur le côté le plus près de la rue Hillery et par les lignes de projection des lots 6 et 14 sur le côté de la rue Clinton; le morceau entier ayant quatre-vingt onze (91) pieds six (6) pouces sur l'avenue St Charles ainsi que sur la rue Hampson et traversant l'îlet d'une rue à l'autre.

2° Les lots 23 et 24 dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Brainard, Joséphine et Jackson, mesurant chacun, vingt-sept pieds cinq pouces et une ligne de face à rue Carondelet sur cent, vingt sept pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles avec les améliorations.

3° Le seizième indivise du lot de terre et magasin y bâti, connu comme le No 147, rue du Canal, étant le troisième magasin de l'encoignure Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine, et mesurant vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces de profondeur, plus ou moins, étant la même propriété acquise par Mme Charlotte Pfiffer, suivant un acte pardevant Théodore Guyol, notaire le 2 janvier 1860, et légué par elle à Frederick S. et Viola Knapp, (maintenant décédée) et le dit seizième étant hérité par leur mère, Rose Edmunds Knapp de ses enfants. Toutes les propriétés ci-dessus mentionnées étant les propriétés séparées de Mme Rose Edmunds, épouse de Frederick J. Knapp.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Ross.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 678, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit, à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré (au pied américain).

Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et déposeront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, et au Canal et Gravier.

En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrichs, encanteurs, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, Nlle-Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachées ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Delta et Front, désigné comme lot No 7 sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de ville en date du 2 mai 1840, déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire et cette ville, conformément au dit plan, le dit lot mesure 27 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme la maison populaire de l'ancienne maison sociale Kennett et Ross, épicerie et fournitures de navires. Il a une des maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son, A. & B. Brewing Association et est immédiatement opposé au 1er District Steam Packet Landing, est à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & T. C. La situation est une des plus désirables sur le fleuve, dans le centre de l'activité des affaires et offre une occasion exceptionnelle d'acquérir une propriété d'affaires soit pour occupation ou soit pour un placement sûr et profitable.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le crédit à un et deux ans par des billets garantis spécialement par privilège de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en effectuer le paiement, il sera en outre stipulé de l'assurer la propriété pour la portion à crédit jusqu'à son parfait paiement. L'acquéreur à payer en outre du prix de vente le paiement des taxes d'Etat et de ville exigibles en 1888, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour garantie.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juin—9 16 23 30—juil 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs M. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 189—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, désigné comme lot No 16 sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, en date du [illegible] 1881, et déposé en l'étude de J. Bonnet, notaire public pour la paroisse Jefferson, et le dit lot No 16 mesure trente pieds de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Weil par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD.

21ème, Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.
No 283—

Jean B. Danterive et als vs Louise E. Lintot et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par **l'Honorable 21ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard**, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, aux Abattoirs, en face du bureau du journal officiel "le Progrès," rue Eatchau entre Levée et Chartres, à la station inférieure du City R. R., dans cette paroisse, le SAMEDI, 4ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St-Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros quatre et cinq, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 27me jour de février 1851, et déposé au bureau du recorder de la dite paroisse St Bernard, et mesurant, ensemble, quatre cent soixante pieds de face au fleuve Mississippi, sur quatre vingt arpents de profondeur, bornés à la partie supérieure par le cimetière National des Etats-Unis et à la partie inférieure par la propriété appartenant anciennement à Philippe Marsoudet, et la propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Etant la même propriété acquise par le dit Jean Decomine Danterive par achat de Mme Catherine Jane Hunter, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire à la Nouvelle Orléans, le 31me jour de juillet 1878, enregistré au bureau des aliénations de la dite paroisse St. Bernard, dans le livre No 11, folio 41. Un taureau Jersey et une mule grise.

Sur les termes et conditions suivantes: Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payable en billets de l'acquéreur, divisés par coupons, à la convenance des parties en litige, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, et les clauses usuelles d'assurance, etc., avec la condition et la convention que Joseph Dubuclet Danterive aura le droit d'enlever de la dite propriété foncière après la vente qui y aura lieu et à ses propres frais, la petite maison et la cuisine qui se trouvent près de la ligne inférieure de la dite propriété, ensemble avec les arbres, vignes et arbres fruitiers qui se trouvent autour de la dite maison et plantés par lui. Le taureau et la mule comptant sur les lieux.

E. E. NUNEZ,
Shérif de la paroisse St Bernard.
30 juin—juillet 7, 14, 21, 28—août 4.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Steel.—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1888, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
4juil—1,7,14,21,28—4août

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique carré de terre, Avenue St-Charles,
Faisant face au Parc Audubon,
Etant une partie du terrain Foucher, mesurant 240 sur 300 pieds,
Et touchant la limite de Greenville.

Dans l'affaire de C. E. Girardey et als, vs Les héritiers de Wm Henry et als. Et au profit des héritiers de Samuel P. Blanc et de William Henry, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 23,315.

Pour un partage. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, 1er district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888 dans l'affaire de C. E. Girardey et al vs les héritiers de Wm Henry et als. Aussi conformément à plusieurs ordres de la même susdite Honorable Cour, conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire en faveur des enfants mineurs de Saml. P. Blanc, décédé, et aussi conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de William Henry décédé, les deux homologués le 21 mai 1888 et les deux signés le 25 mai 1888, dossier No 23 315 pour le compte des héritiers des dits Samuel P. Blanc et Wm Henry, tous deux décédés à l'encan, il sera vendu:

Un certain carré d'îlet, situé du côté nord de l'Avenue St Charles, Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits passages et privilèges y appartenant, étant sur la limite supérieure du morceau de terre connu sous le nom de Foucher Tract et borné du côté supérieur par Greenville. Il mesure 240 pieds de façade Avenue St Charles sur une profondeur de 300 pieds, entre lignes parallèles tout plus ou moins, mesure française, et désigné par la lettre S sur un plan visible au lieu de la vente, pris comme un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 9 mars 1870.

Ce carré d'îlet, s'il est fait une partie du premier Foucher Tract, fera une façade totale Avenue St Charles d'environ 1,300 pieds mesure française de 1600 pieds américains ou environ 6 carrés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons à la convenance des parties intéressées, payable en 1, 2 et 3 ans et portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement d'un des billets en partie ou en totalité. L'acquéreur assumant en sus de son enchère, toutes les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles pour l'année 1888, et un dépôt comptant de 10/00 sur le prix d'adjudication en sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3juin—3 10 17 24 juil 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

En face du Parc Audubon.

Ce magnifique morceau de terre borné par

l'avenue St Charles, Burtheville et Greenville.

Sixième district de la Nouvelle-Orléans.

Terrain sur un coteau élevé, mesurant plus ou moins, au pied français, environ 1260 pieds de face à l'avenue St. Charles, sur une profondeur d'environ 11,505 pieds de face à sa ligne supérieure, et 11,627 pieds de face, sur sa ligne de Burtheville, s'étendant dans le fond à environ 2 1/2 milles, et renfermant environ 250 arpents de terre.

A vendre à un long crédit, à un faible taux d'intérêt.

Dans l'affaire de

C. E. Girardey et autres contre **les héritiers de William Henry et autres.**

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Dossier No 23 315.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888 Docket No 23 315, dans l'affaire de C. E. Girardey et autres contre les héritiers de Wm. Henry et autres **pour un partage**, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière ensemble avec tous les droits servitudes privilèges et dépendances qui y appartiennent, formant une partie et portion anciennement connu sous le nom de Foucher Tract, située dans le Sixième district municipal de cette ville sur le côté nord de l'avenue St Charles comprise entre le milieu de l'avenue St Charles et la ligne supérieure de Burtheville, et la partie du bas de Greenville ou rue Walnut, Friburg et Marley et s'étendant dans le fond jusqu'à l'extrême profondeur du morceau original de Foucher. Ledit portion ou morceau de terre est compris comme suit, mesuré au pied français en lignes droites à savoir:

1° Douze cent soixante (1260) pieds un (1) pouce de face à l'avenue St Charles.

2° Sur la ligne supérieure à un point 240 pieds au bas de la ligne de Greenville, cela à une première profondeur de 300 pieds sur une ligne parallèle à l'avenue St Charles, une largeur de 240 pieds à la ligne de Greenville et puis à partir de ce point ci-dessus une profondeur de 7435 pieds 6 pouces sur la ligne du bas de Greenville.

3° Et une ligne droite dans une direction à la profondeur de 356 pieds 9 pouces.

4° Puis une troisième profondeur sur la ligne du bas de Friburg et Marley de 1070 pieds à l'extrême profondeur du morceau, à un point où la ligne communique avec le bas.

5° Puis sur la ligne du bas formée le milieu de l'avenue St Charles et le long de la ligne du haut de Burtheville elle a une profondeur de 11 627 pieds 8 pouces, à un point où il communique avec la ligne du haut.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente fait du plan original de J. A. D'Hémécourt député voyer de cette ville, en date du 8 mars 1870. Cette vaste propriété formera le plus grand corps de terre de valeur près de la ville de la Nouvelle-Orléans, elle occupe un coteau élevé, fait face au "Parc Audubon," se trouve dans une partie de la ville qui s'améliore tous les jours et si elle avait été dans les mains d'un homme entreprenant, si elle eut bien administrée, bien divisée, elle peut produire un quart de million de dollars.

Tout le morceau, pour la facilité recherchée par les corporations ou les capitalistes, sera vendu en bloc aux conditions avantageuses qui suivent:

Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour la distribution aux parties intéressées, payables à 1, 2 et 3 ans, et portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur avec privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses ordinaires de garantie, comprenant 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuite en recouvrement des billets. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville exigibles pour l'année 1888, et fera, au moment de l'adjudication, un dépôt au comptant de 10 pour cent sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3juin—3,10,17,24—1,7juil.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 23ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari,—No 23,516—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé; et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant jusqu'à ce jour entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 23 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juin—4 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 29me jour de mai 1888, un jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire suivante, conçu dans les termes et chiffres suivants:
Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.

Cette affaire ayant été entendue ce jour: présents, J. N. Wolfson Esq., pour appelant; Chs. S. Price, Esq., pour défendant, après avoir entendu l'évidence, et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, déboutant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal son mari, pour la somme de trois mille huit cents dollars, avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur sa propriété, et il est de plus décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre la plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5me jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—4 f en 30 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White vs Althée White et als.

No. 24,517.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin, 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150 avec un grand magasin au rez-de-chaussée, écurie, remise et entrée pour voitures, lieux d'aisances, citerne, hydrant au second étage un grand salon, corridor et galerie, 4 chambres dans la bâtisse de la cuisine et 4 chambres au second étage.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisés en coupons si cela est requis, tirés par eux et endossés à leur propre ordre et datés à la date de la dite adjudication, portant un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. L'acte devant renfermer les clauses usuelles de non aliénation, les frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant en cas de procédures pour le recouvrement du montant des billets en toute partie ou en entier, capital et intérêt, et les bâtisses devront être assurées constamment, assurance contre toute perte par l'incendie jusqu'à paiement final des billets, et la police d'assurance devra être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public aux frais de l'acquéreur.
4juil—1,7,14,21,28—4août

Propriété Améliorée
— DE LA —
PLUS GRANDE VALEUR
— DANS LE —
Deuxième District.

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel

No 24 285—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 4 août 1888, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 28 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St. Claude, désigné par la lettre A, d'après une esquisse dressée par P. A. d'Hémécourt, sous la date du 25 juin 1888, et mesurant 37 pieds de face à la rue Quartier, sur [illegible] pieds de profondeur [illegible] [illegible]

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, avec cinq chambres et une cuisine, [illegible]

Termes—Un tiers ou plus comptant [illegible] [illegible]

J. F. Meunier notaire aux frais de l'acquéreur.

Et en outre et conformément au susdit ordre, à 10 heures A. M. précises, le samedi, 4 août 1888, au No 151 rue Quartier entre St Claude et Remparts, il sera vendu [illegible] [illegible] Actions meubles de la dite succession.
Conditions—Comptant.
7 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Bijouterie, etc.

Successions de Patrick Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 20 753.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 7 juillet 1888, à 10 heures a. m., sur la rue Howard entre Josephine et Jackson en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District [illegible] il sera vendu:

Un assortiment de meubles de maison, [illegible] [illegible]
Conditions—Comptant.
26 juin—26—30 juin 3, 7 juillet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième District, Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson

10 Actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Succession de John Purcell—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 23,910.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 14 juillet 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile daté le 28 juin 1888, il sera procédé à la vente de la propriété ci-après, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prieur, Seconde, Locust et Freret. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison-cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuisines à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage ayant deux chambres et un hangar, une grande cour, écurie dans le fond au terrain, une grande allée pour charrette, etc., et portant le numéro municipal 396, rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
8 juin—9 16 23 30—7 14 juil

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. Q. Kennett.

No 23,630—Cour Civile de District pour a paroisse d'Orléans.

Actions dans le La Variété et New Louisiana Jockey Club.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 juin 1888 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les sécurités ci-dessous désignées.

1. **Une action** du fonds capital de l'Association La Variété, valeur au pair $500, d'après le certificat No 65 daté le 2 janvier, 1873.

2. **Une action** du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, valeur au pair $100, d'après le certificat No 174, daté le 27 avril 1880.

Conditions—Comptant avant transfert.
30 juin—juillet 1 7 8 11 12

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens' Building Association vs Patrick Flanagan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 27 C, borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Toledano, sur un plan de Jacob Ro..., voyer, étant les numéros vingt un et vingt-deux, en date du 16 septembre 1835, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire; les dits lots mesurant trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente-sept pieds six pouces au pied anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Maillard, par acte pardevant E. Commagere, recorder, en date du 10 septembre 1868, enregistré au bureau de transfert de Jefferson, livre 4 folio 700.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Actions à l'encan.

Succession de William Hart.

No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureaux No 5, Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan

Une action du fonds capital du Produce Exchange de la Nlle Orléans.

Une action du fonds capital du Mechanics & Lumbermen's Exchange de la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant avant le transfert.
6juil—6 14 21.

Contenu d'une grocerie, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.

Succession de William Hart.

No. 24 229—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI, 17 juillet 1888, à 10 1/2 heures, au magasin, coin Remparts et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:

Un lot d'épiceries, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.
Conditions—Comptant. 6juil—6 14 17

Coin de valeur.

La grande maison double en bois à un étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 24,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 14 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Calliope, St Charles et Delord, désignée par la lettre A sur un plan dressé par [illegible], député voyer de la ville, daté du 18 mars 1884. La dite portion forme l'encoignure des rues Carondelet et Calliope et mesure [illegible] pieds de face rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Calliope, de 125 pieds 10 pouces et 4 lignes, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage, grand et confortable, désigné par les numéros municipaux 270 et 272, rue Carondelet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le restant en un crédit de un ou deux ans en billets de l'acquéreur divisibles par coupons à la convenance des parties, portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur.

L'acquéreur devant payer en outre du prix de vente les taxes d'Etat et de ville dues pour 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. C. Soniat, notaire.
16juin—16, 23, 30—juil 7, 14

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24 032.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 168 borné par les rues Valence, St George, Cadiz et Loyola, désignés par les lots 17 et 18 sur un plan de [illegible], Blanchard, voyer, daté [illegible], et mesurant chacun, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds. Le lot No 18 formant le coin des rues Valence et St George. Les améliorations comprennent un cottage bâti en bois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur paiera en outre les taxes de 1888, et un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Ernest Fisher, notaire.
16 juin—16, 23, 30—juil 7, 14, 21 juillet

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire son mari.

No 20 266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double à un étage, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, St André et Josephine, et désigné par le lot No 22, mesurant 31 pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le cottage est couvert en ardoises et a 5 chambres, cuisine, une cour et hangar, et peut facilement être loué à $22 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
23 juin—23 30—juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellroad et Clara.

Succession de M. R. Muney.

No 22,729—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 28 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Clara, et Euphrosine et le nouveau Chemin Coquille, désigné comme le lot No 9, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face sur le Nouveau Chemin Coquille, 21 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Euphrosine, 157 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Clara, et 163 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 7. Il forme l'angle du dit Nouveau Chemin Coquille et des rues Clara et Euphrosine. Les améliorations comprennent une maison double à un étage en bois, cuisine, etc. La situation est excellente pour salle de boisson, étant près de la gare du Chemin de fer Jackson, du Pont Magnolia et de la fonderie Coleman, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant L. Fourchy, notaire.
24 juin—24 juil 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.

Succession de Simon Charles Gautran.

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet.—SAMEDI 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Constance, Aline et Laurel, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 118 pieds et de face à la rue Foucher et forme l'encoignure des rues ci-dessus décrites.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques ayant 3 chambres, cuisine, hangar, etc. Le voisinage s'améliore rapidement et les cars de la rue Magazine passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagere, notaire.
3 juin—3 16 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire, son mari.

No 20 266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 23 février 1888, signé le 29 février 1888 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage à deux étages, à deux corps de logis, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, St André et Josephine, une partie des lots Nos 17 et 22 inclusivement, et mesure 37 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 137 pieds 4 lignes, le tout plus ou moins. Le cottage est couvert en ardoises et a 5 chambres, cuisine, cour, hangar, et peut facilement être loué à $22 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
3 juin—3 16 23 30—juil 7